

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE**

---

**Séance ordinaire du 3 juillet 2017**

---

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 3 juillet 2017 à 20 h, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Philippe Aeschlimann, Daniel Bonneau et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

**1. Ouverture de la séance**

À 20 h, le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

**2017-07-487**

**2. Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'adopter l'ordre du jour, en y ajoutant les points suivants :
  - 17.2 Loisirs : conciergerie
  - 19.1 Partie du lot 4 390 813 (9<sup>e</sup> Rang) : suivi du dossier

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)**

**2017-07-488**

**3. Procès-verbaux de juin 2017 : approbation**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances tenues en juin 2017;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

- d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2017 et de la séance extraordinaire tenue le 19 juin 2017, tels que rédigés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)**

**2017-07-489**

**4. Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 3 juillet 2017, auxquels sont ajoutés les comptes suivants :

- GESTIM inc. 2 524,58 \$
- Nordikeau 4 134,30 \$

le tout pour un montant total de 72 501,99 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

- d'autoriser le paiement des comptes présentés.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 juillet 2017**

Ont voté pour :       Monsieur le conseiller André Côté  
                              Monsieur le conseiller Daniel Bonneau  
                              Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann  
                              Madame la conseillère Carole Laroche  
                              Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

A voté contre :        Madame la conseillère Diane Thériault, qui est contre  
                              le paiement de la facture de Les Productions Rido au  
                              montant de 2 006,31 \$ pour la décoration murale au  
                              bureau municipal étant donné que cette dépense n'a  
                              pas été préalablement autorisée par le Conseil

**Adoptée**

**5. Première période de questions**

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

**6.1 Liste de la correspondance**

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 3 juillet 2017.

**2017-07-490**

**6.2 Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire**

Considérant que le 24 mai 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a déposé les documents d'orientation relatifs au renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) concernant le développement durable des milieux de vie, le territoire et les activités agricoles, de même que la gestion durable de la forêt et de la faune;

Considérant que via ces nouvelles OGAT, le gouvernement adopte une approche extrêmement centralisatrice en matière d'aménagement du territoire, laquelle engendrera inévitablement une grande perte d'autonomie non seulement pour les MRC qui ne disposeront plus de marge de manœuvre dans leurs choix d'aménagement, mais également pour les municipalités qui devront se soumettre à la vision régionale sur des sujets relevant traditionnellement de la gestion locale;

Considérant que le MAMOT a récemment enclenché un processus de consultation des acteurs du milieu visant à recueillir leurs commentaires sur les documents déposés;

Considérant que l'analyse de ces documents suscite des craintes et des interrogations quant à leur contenu, le tout méritant d'être souligné et transmis au gouvernement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de rappeler au gouvernement son engagement à laisser aux MRC le choix des mesures qu'elles entendent mettre en œuvre sur leur territoire pour répondre aux orientations gouvernementales, or le

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 juillet 2017**

cadre imposé et le vocabulaire utilisé laissent entendre tout le contraire;

- de contester les nombreuses exigences et documents d'accompagnement proposés, lesquels impliquent un niveau de justification élevé reléguant au dernier plan les volontés et pouvoirs des conseils municipaux en matière d'aménagement;
- d'exprimer le désaccord de la Municipalité vis-à-vis la révision des outils de planification régionaux et locaux qu'exige la vision gouvernementale puisqu'elle implique des ressources humaines que les MRC et les municipalités n'ont pas pour la majorité d'entre elles, sans compter les coûts exorbitants à être engendrés;
- d'informer le MAMOT que la Municipalité désire exprimer son total désaccord plus particulièrement face aux attentes et effets générés suivants :
  1. Le document relatif au développement durable des milieux de vie retire la possibilité pour les MRC de justifier l'agrandissement du périmètre d'urbanisation d'une municipalité s'il reste de l'espace disponible pour accueillir les fonctions prévues ailleurs sur le territoire régional. Il prévoit également l'arrimage des périmètres d'urbanisation avec la croissance anticipée sur 20 ans, la création de zones de réserve, et exige la prise en compte de l'ensemble des espaces vacants, à requalifier et à redévelopper, avant de pouvoir envisager le développement de nouveaux secteurs. À de nombreuses occasions, les attentes ainsi exprimées dans ce document ont pour effet de limiter injustement le développement des municipalités qui, avec des ressources financières limitées, doivent maintenir leur vitalité économique et les services offerts à la population. Les impacts de la mise en œuvre de ces attentes et orientations à l'échelle provinciale ne sont pas démontrés et les objectifs préconisés peu documentés. Par ailleurs, ils sont diamétralement opposés à l'objectif d'occupation dynamique du territoire.
  2. L'attente 1.1.2 du document relatif au territoire et aux activités agricoles a pour effet de contourner un jugement de la Cour suprême du Canada (Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) c. Théodore Boerboom, et al.) en retirant le privilège pour les MRC d'autoriser plus d'une résidence sur un lot qui était utilisé ou faisait déjà l'objet d'un permis d'utilisation à une fin autre que l'agriculture lorsque les dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) ont été rendues applicables sur ce lot, le tout visant à exiger une autorisation de la CPTAQ. L'adoption d'un document d'orientation ne devrait en aucun cas se substituer à la modification d'une loi ou l'effet d'un jugement, et cette façon de procéder pour limiter les constructions en zone agricole se révèle carrément outrageuse.

Les objectifs et attentes liés à l'orientation 3 du même document ont pour effet de transférer aux MRC une partie importante du mandat du MAPAQ. Les MRC sont invitées, via l'arrimage entre leur PDZA et leur schéma d'aménagement et de développement, à

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 juillet 2017**

favoriser l'émergence de nouveaux modes de production, de transformation et de distribution. Des mesures sont quant à elles exigées pour mettre en valeur la pratique de l'agriculture biologique dans les cas où l'existence de problématiques de nature environnementale, sociale ou sanitaire justifierait de limiter le développement de l'agriculture conventionnelle. La mise en application et le suivi de ces mesures de la part du monde municipal plutôt que du MAPAQ relèvent de l'utopie et reflètent le désengagement du ministère envers sa propre mission.

- de recommander l'abrogation de l'orientation 10 de l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement, adopté en 2011, puisque ses attentes sont reprises dans les projets des OGAT et que sa formulation ne répond pas à l'engagement du gouvernement à communiquer des attentes qui sont formulées le plus clairement possible.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)**

**2017-07-491**

**6.3 Prix Créateurs d'emplois du Québec**

Considérant que le Prix Créateurs d'emplois du Québec a pour mission de saluer les efforts des entreprises logeant dans une zone ou un parc industriel ainsi que dans un pôle technologique situé dans chacune des 17 régions administratives du Québec et qui ont contribué à la création ou au maintien d'emplois sur leur territoire;

Considérant que chaque municipalité est invitée à soumettre trois noms d'entreprises qui seraient en mesure de postuler pour la première édition de ce prix prestigieux;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose :

- de soumettre le nom de l'entreprise Les Habitations Nabco inc. au Prix Créateurs d'emplois du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)**

**2017-07-492**

**6.4 Les amis de la fête nationale**

Considérant la lettre datée du 3 juillet 2017 de Monsieur Clément Brisson, président du comité Les amis de la fête nationale, indiquant que les activités de la Fête nationale ont dû être relocalisées et qu'en conséquence, le comité demande le remboursement des sommes suivantes :

- 250 \$ pour un avenant d'assurance
- 375 \$ pour trois toilettes chimiques
- 250 \$ pour la location de génératrices pour les structures gonflables

Considérant que le coût de l'avenant d'assurance aurait dû être défrayé par le comité même si les activités avaient eu lieu à l'endroit initialement prévu;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 juillet 2017**

- d'autoriser le remboursement des montants suivants au comité Les amis de la fête nationale, et ce, sur réception des factures :
  - 375 \$ pour trois toilettes chimiques
  - 250 \$ pour la location de génératrices pour les structures gonflables

Ont voté pour :       Monsieur le conseiller André Côté  
                              Monsieur le conseiller Daniel Bonneau  
                              Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann  
                              Madame la conseillère Diane Thériault  
                              Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

A voté contre :        Madame la conseillère Carole Laroche, en indiquant  
                              que l'interdiction visait seulement l'accès aux véhicules  
                              et non l'utilisation du terrain

**Adoptée**

**7. Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes**

Les membres du Conseil sont informés que la Municipalité n'a aucun dossier à transmettre à la MRC du Haut-Richelieu en vue de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales fixée au 19 octobre 2017.

**2017-07-493**

**8. Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR) : résolution 2016-04-94 – modification**

Considérant la résolution 2016-04-94 par laquelle la Municipalité a adhéré aux projets No 31476 PIFO – Haut-Richelieu et No 31481 PIFO – Noyan subventionnés par Industrie Canada, le tout en vue de la réalisation d'une partie de ceux-ci sur son territoire par Développement Innovations Haut-Richelieu (DIHR) et qu'à cet effet, elle a accepté et pris en charge un cautionnement d'un montant maximal de 124 125 \$ pour une durée de 20 ans;

Considérant que la résolution 2016-04-94 doit être modifiée pour ce qui concerne le cautionnement;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose :

- que la résolution 2016-04-94 soit modifiée en remplaçant le 2<sup>e</sup> alinéa par le texte suivant :

qu'un maximum de 124 125 \$ soit accepté par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville comme étant sa quote-part maximale au projet advenant l'exécution de la caution de la MRC du Haut-Richelieu, et que cette somme soit réduite de toute subvention applicable.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)**

**2017-07-494**

**9. FQM : formation**

Considérant la formation intitulée « Les relations du travail et la gestion des conflits » offerte par la FQM le 27 septembre 2017 à Québec, avant le congrès annuel, au coût de 325 \$ plus taxes;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 juillet 2017**

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 373,67 \$ à la Fédération québécoise des municipalités pour l'inscription de Monsieur le maire Mario van Rossum.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)**

**2017-07-495**

**10. OMH : budgets supplémentaires**

Considérant les lettres datées du 6 mars et du 19 juin 2017 de la Société d'habitation du Québec concernant les révisions budgétaires 2017 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de Sainte-Brigide;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'approuver les demandes de budgets supplémentaires de l'OMH de Sainte-Brigide, telles que présentées;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 8 006 \$ à l'OMH de Sainte-Brigide représentant le paiement de la contribution municipale de 10 % du déficit.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)**

**2017-07-496**

**11. Régie intermunicipale d'incendie : loyers 2018**

Considérant que la Municipalité loue à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville un espace au bureau municipal situé au 555, rue Principale pour loger l'administration de la Régie intermunicipale d'incendie ainsi qu'un espace dans le bâtiment municipal situé au 720-722, rue Principale pour loger la caserne d'incendie;

Considérant que l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec, de mai 2016 à mai 2017, est de 0,7 %;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose :

- d'augmenter les loyers de la Régie intermunicipale d'incendie de 0,7 % pour l'année 2018.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)**

**2017-07-497**

**12. Nordikeau : rapport SIRRE**

Considérant qu'Environnement Canada demande aux municipalités ayant des stations d'épuration de compléter le rapport SIRRE;

Considérant que la réglementation fédérale pour le suivi des stations d'épuration municipales est applicable au Québec;

Considérant que Nordikeau peut compléter le rapport SIRRE pour la Municipalité et que le travail est estimé à une dizaine d'heures;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 juillet 2017**

- de mandater Nordikeau pour compléter le rapport SIRRE pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;
- d'autoriser une dépense maximale de 1 000 \$ plus taxes pour ce mandat.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)**

**2017-07-498**

**13.1 Rapiéçage mécanisé et manuel 2017 : acceptation provisoire**

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour la réalisation des travaux de rapiéçage mécanisé et manuel 2017 à MSA Infrastructures inc. (réf. résolution 2017-05-439);

Considérant que les travaux sont terminés et sont jugés satisfaisants;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose :

- de procéder à l'acceptation provisoire des travaux de rapiéçage mécanisé et manuel 2017 réalisés sur les routes municipales pour un total de 123 156,85 \$ incluant les taxes;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 116 999,01 \$ correspondant au paiement des travaux incluant les taxes, moins la retenue de 6 157,84 \$ prévue au contrat.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)**

**2017-07-499**

**13.2 Rapiéçage mécanisé et manuel 2016 : acceptation définitive**

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour la réalisation des travaux de rapiéçage mécanisé et manuel 2016 à Béton Mobile St-Alphonse inc. (réf. résolution 2016-04-75);

Considérant que les travaux ont été vérifiés et jugés satisfaisants;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose :

- de procéder à l'acceptation définitive des travaux de rapiéçage mécanisé et manuel 2016 réalisés sur les routes municipales;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 9 855,67 \$ en paiement de la retenue.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)**

**2017-07-500**

**14.1 Lot 4 962 479 (rue des Pins) : demande de modification de zonage**

Considérant la demande de modification des règlements d'urbanisme de la Municipalité déposée par le propriétaire du lot 4 962 479 situé sur la rue des Pins;

Considérant le rapport produit par Monsieur Julien Dulude, directeur régional de la firme GESTIM inc.;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 juillet 2017**

Considérant que la demande porte sur un projet qui n'est pas concret et qui ne vise qu'à ajouter une plus-value à une propriété qui serait éventuellement mise en vente;

Considérant que la demande comporte deux scénarios, l'un étant un développement de 6 blocs à logements de 4 unités, l'autre étant un développement domiciliaire de 12 résidences;

Considérant que la Municipalité dispose déjà d'espaces autorisant les multifamiliaux à 4 logements sur la rue des Frênes qui ne sont pas construits à l'heure actuelle;

Considérant les nombreuses modifications réglementaires à effectuer pour rendre possible ce projet;

Considérant qu'il ne serait pas opportun de rédiger un règlement sur les projets intégrés portant sur un projet qui n'est pas concret;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2017-06-023);

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

- de ne pas acquiescer à la demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)**

**2017-07-501**

**14.2 Nomination : LCM, cours d'eau, permis de brûlage, certificat de vente garage**

Considérant les dispositions de la section IV de la *Loi sur les compétences municipales* relatives aux clôtures mitoyennes, aux fossés mitoyens, aux fossés de drainage et aux découverts;

Considérant que la Municipalité doit désigner une personne ou des personnes pour la gestion des cours d'eau;

Considérant que le Conseil désire nommer une personne responsable de l'émission des permis de brûlage;

Considérant que le Conseil désire désigner, en plus des personnes de la firme GESTIM inc., un employé de la Municipalité pour l'émission des certificats de vente de garage;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de désigner Messieurs Samuel Grenier et Julien Dulude ainsi que Madame Andréanne Ouellette, tous trois de la firme GESTIM inc., pour l'application de la section IV de la *Loi sur les compétences municipales* et pour la gestion des cours d'eau;
- de désigner Madame Danik Desbiens, secrétaire-réceptionniste de la Municipalité, pour l'émission des permis de brûlage et des certificats de vente de garage.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)**



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 juillet 2017**

2017-07-502

**14.3 Comité consultatif d'urbanisme : mandat**

Considérant que le mandat de Monsieur Rudolph Bernhard à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme prend fin en juillet 2017;

Considérant que Monsieur Bernhard désire renouveler son mandat et que deux candidatures (incluant la sienne) ont été reçues suite à l'annonce publiée dans le bulletin municipal *La Flûte*;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose :

- de renouveler le mandat de Monsieur Rudolph Bernhard à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une durée de 24 mois à compter du 3 juillet 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)**

**14.4 GESTIM inc. : convention 2017**

Le dossier concernant la convention 2017 avec la firme GESTIM inc. est reporté à une séance ultérieure du Conseil.

**14.5 Rapport des permis**

Le rapport des permis émis pour le mois de juin 2017 est déposé au Conseil.

2017-07-503

**15. Poste de pompage principal : remplacement de pompes – services professionnels**

Considérant que la Municipalité doit procéder au remplacement de pompes au poste de pompage principal;

Considérant l'offre de services professionnels datée du 24 mai 2017 de la firme Les consultants S.M. inc. pour la révision des plans et devis et le soutien à la Municipalité pendant l'appel d'offres et la réalisation des travaux de remplacement de pompes au poste de pompage principal;

Considérant les sommes disponibles dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose :

- d'octroyer le contrat de services professionnels à la firme Les consultants S.M. inc., selon les termes de l'offre de services professionnels datée du 24 mai 2017, le tout pour un montant de 12 500 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)**

**16. Jeux d'eau : réponse du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**

La lettre datée du 14 juin 2017 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur indiquant que le « projet d'aménagement de jeux

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 juillet 2017**

d'eau, déposé dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantier Canada-Québec – volet Fonds pour les petites collectivités [...], n'a pas été retenu compte tenu du manque de disponibilité de l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet » est déposée.

**2017-07-504**

**17.1.1 Terrain des loisirs : rapport de localisation des fils électriques**

Considérant que le rapport de localisation des services souterrains au terrain des loisirs produit par la firme Géoradar-Détection inc. montre la présence de fils électriques traversant l'emplacement du futur terrain de soccer;

Considérant que selon les informations reçues, les fils desservent les installations appartenant au Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.;

Considérant que les travaux de construction du terrain de soccer débuteront sous peu;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose :

- d'aviser le Festival que les fils électriques seront débranchés et enlevés au plus tôt le mercredi 5 juillet 2017 à midi;
- d'autoriser Ghislain Côté inc., électricien, à réaliser les travaux.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)**

**2017-07-505**

**17.1.2 Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : inspection**

Considérant le rapport d'inspection daté du 26 avril 2017 et la lettre de conformité datée du 19 mai 2017 de Monsieur Yves Allard, ingénieur, concernant les estrades appartenant au Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. situées sur le terrain des loisirs;

Considérant que certains membres du Conseil désirent une nouvelle inspection incluant l'ensemble des installations appartenant au Festival;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose :

- de mandater un ingénieur en bâtiment pour la réalisation de l'inspection pour un montant maximal de 2 000 \$ plus taxes.

Ont voté pour :           Monsieur le conseiller Daniel Bonneau  
                                  Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann  
                                  Madame la conseillère Diane Thériault  
                                  Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre :       Monsieur le conseiller André Côté  
                                  Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

**Adoptée**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 juillet 2017**

2017-07-506

**17.2 Loisirs : conciergerie**

Considérant que, selon son contrat, le concierge de la Municipalité effectue le ménage du Chalet des loisirs et vide les poubelles sur le terrain des loisirs une fois par semaine;

Considérant que le Camp de jour et les diverses activités tenus durant la période estivale demandent un entretien plus fréquent du Chalet et du terrain des loisirs;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- de modifier le contrat de conciergerie pour ajouter que le ménage du Chalet des loisirs et la vidange des poubelles sur le terrain des loisirs soient effectués le lundi, le mercredi et le vendredi, en fin de journée, durant les mois de juin, juillet et août au tarif horaire prévu au contrat.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)**

**18. Rapports du maire et des comités**

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

2017-07-507

**19.1 Partie du lot 4 390 813 (9<sup>e</sup> Rang) : suivi du dossier**

Considérant la résolution 2017-05-437 adoptée par le Conseil en mai 2017 laquelle, entre autres, autorisait Madame Kim McAleer et Monsieur Adam Hébert à mandater la firme Daniel Fréchette Évaluateur Immobilier inc. pour l'évaluation du lot 4 390 813 (9<sup>e</sup> Rang);

Considérant qu'à ce jour, la Municipalité n'a pas encore reçu le rapport d'évaluation et l'offre d'achat;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- d'informer les demandeurs que la Municipalité désire recevoir le rapport d'évaluation de la partie du lot 4 390 813 (9<sup>e</sup> Rang) et leur offre d'achat au plus tard le 2 août 2017.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)**

**19.2 Loisirs : terrain de soccer**

Les membres du Conseil sont informés que l'excédent des dépenses sur les recettes pour la réalisation du projet de terrain de soccer est dû en partie à l'ajout des dépenses d'aménagement du stationnement et de la clôture au décompte du projet, et ce, pour bénéficier des sommes à recevoir dans le cadre du Programme PIC-150. Cet excédent sera assumé par les Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.

**19.3 Chalet des loisirs : remerciement**

Une lettre de remerciement sera transmise aux membres du Comité des loisirs ainsi qu'à Monsieur Jacques Robert pour le travail accompli bénévolement lors de la rénovation du Chalet des loisirs.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 juillet 2017**

Une lettre de remerciement sera également transmise à la personne ayant réalisé les travaux de peinture au Chalet dans le cadre du programme de travaux compensatoires.

Il est également mentionné que l'application d'une deuxième couche de peinture au Chalet sera effectuée à l'automne.

**19.4 Fête nationale 2017 : remerciement**

Les membres du Conseil remercient le comité Les amis de la fête nationale pour l'organisation des activités de la Fête nationale 2017.

**20. Deuxième période de questions**

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

2017-07-508

**21. Levée de la séance**

Madame la conseillère Diane Thériault propose de lever la séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)**

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Séance extraordinaire du 11 juillet 2017**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 11 juillet 2017 à 20 h, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Philippe Aeschlimann, Daniel Bonneau et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
11 juillet 2017**

2017-07-509

**1. Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville : destitution**

Considérant que dans le cadre des recherches de la Municipalité pour trouver la personne responsable de la coupure de courant électrique et de la pose d'un cadenas sur la boîte électrique dans le Chalet des loisirs, Monsieur Stéphane Surprenant, président du Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville, a indiqué qu'il était la personne responsable de ces gestes;

Considérant que Monsieur Surprenant n'a pas avisé la Municipalité de ses intentions avant de poser ces gestes, ni après les avoir posés;

Considérant que la décision prise par Monsieur Surprenant s'ajoute à d'autres décisions prises par certains administrateurs des Loisirs, lesquelles ont provoqué beaucoup de mécontentement chez les citoyens;

Considérant que selon certains membres du Conseil, le Comité des Loisirs nécessite un changement au niveau des administrateurs dans le but d'améliorer les relations entre le Comité, le Conseil et les citoyens, ce qui devrait avoir pour effet de corriger le climat tendu qui règne actuellement dans la Municipalité;

Considérant que le Conseil municipal a le pouvoir de destituer un officier (administrateur) du Comité des Loisirs;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de destituer Monsieur Stéphane Surprenant à titre d'officier (administrateur) du Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.

Ont voté pour :       Monsieur le conseiller André Côté  
                              Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann  
                              Monsieur le conseiller Gaétan Coutu  
                              Monsieur le maire Mario van Rossum

Ont voté contre :     Monsieur le conseiller Daniel Bonneau  
                              Madame la conseillère Diane Thériault, en indiquant  
                              qu'elle serait en faveur d'un avertissement dans un  
                              premier temps  
                              Madame la conseillère Carole Laroche

**Adoptée**

**2. Conseil : services juridiques**

2017-07-510

**2.1 Mandat pour la préparation et la transmission d'une lettre**

Considérant l'évènement survenu le 5 juillet 2017 au terrain des loisirs au cours duquel un membre du Conseil, responsable du Comité des loisirs, a été victime d'actes d'intimidation et de paroles portant atteinte à sa réputation, et ce, de la part d'un citoyen de la Municipalité de Sainte-Brigide-Iberville;

Considérant que ces agissements ne doivent pas se reproduire;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
11 juillet 2017**

- de mandater Me Elaine Francis, avocate, pour transmettre une lettre au citoyen en question afin qu'il cesse toute intimidation ou atteinte à la réputation envers l'un ou l'autre des membres du Conseil.

Ont voté pour :       Monsieur le conseiller Daniel Bonneau  
                          Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann  
                          Madame la conseillère Diane Thériault  
                          Madame la conseillère Carole Laroche  
                          Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

A voté contre :       Monsieur le conseiller André Côté

**Adoptée**

2017-07-511

**2.2 Remboursement ou paiement des frais juridiques d'un membre du Conseil : opinion juridique**

Considérant que les membres du Conseil souhaitent obtenir une opinion juridique concernant le remboursement ou le paiement des frais juridiques d'un membre du Conseil, lorsque ce membre désire poursuivre un citoyen pour des dommages subis dans le cadre de ses fonctions;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose :

- de mandater Me Elaine Francis, avocate, pour émettre une opinion juridique sur ce sujet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)**

**3. TPI : inspection du parc équestre**

Les membres du Conseil ont reçu copie du rapport daté du 7 juillet 2017 préparé par le technicien en prévention incendie (TPI) de la Régie intermunicipale d'incendie concernant la réinspection du parc équestre.

Le dossier est reporté à la séance d'août 2017.

**4. Période de questions**

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes de la salle, portant sur les sujets mentionnés traités au cours de la présente séance.

**Levée de la séance**

Considérant que les sujets mentionnés dans l'avis de convocation ont été traités, la séance extraordinaire est levée.

---

Mario van Rossum, maire

---

Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
11 juillet 2017**

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

---

Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière